

UNE PRIORITÉ : LUTTER CONTRE LA « SMICARDISATION » DU SALARIAT

Guillaume Duval

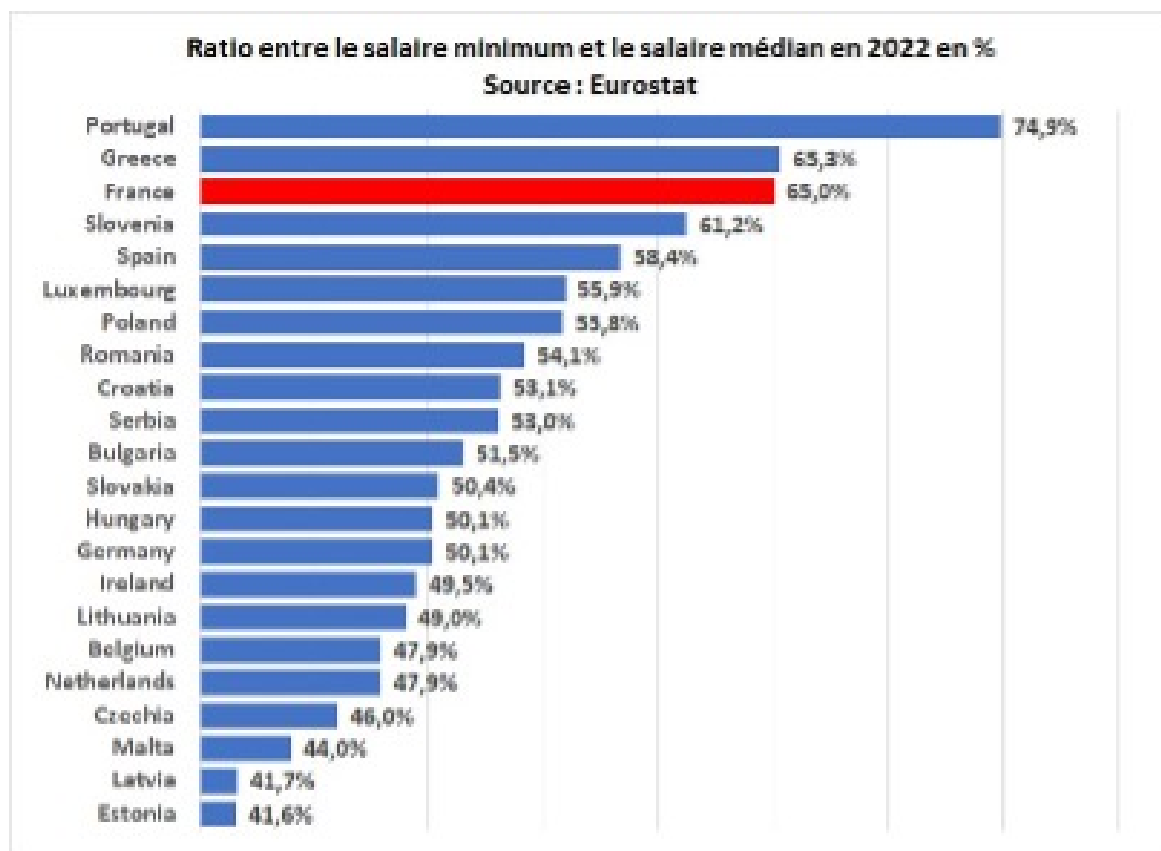
29/09/2025

En France, la moitié des salariés du privé touche entre un Smic et un Smic et demi. Depuis trente-cinq ans, les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires ont en effet créé une « trappe à bas salaires », entraînant une « smicardisation » massive du salariat, contribuant à la désindustrialisation et renforçant les inégalités. Guillaume Duval, journaliste et ancien rédacteur en chef d'*Alternatives économiques*, propose, pour sortir de cette crise sociale, politique et économique, de revenir sur les exonérations de cotisations sociales au niveau du Smic et de rééquilibrer la contribution des entreprises.

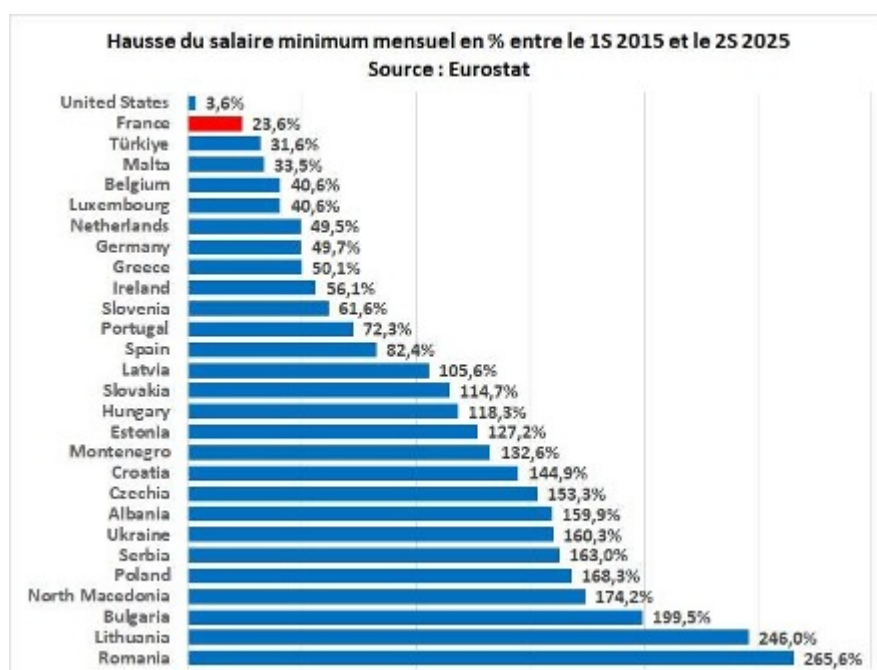
À l'origine de la profonde crise politique, sociale et économique que le pays traverse actuellement, on trouve notamment un phénomène très spécifique à la France : la smicardisation massive du salariat dans le secteur privé. Pour sortir de cette crise multiforme, il faut d'urgence inverser cette tendance. Cela implique en particulier de revenir progressivement sur les exonérations de cotisations sociales au niveau du Smic¹.

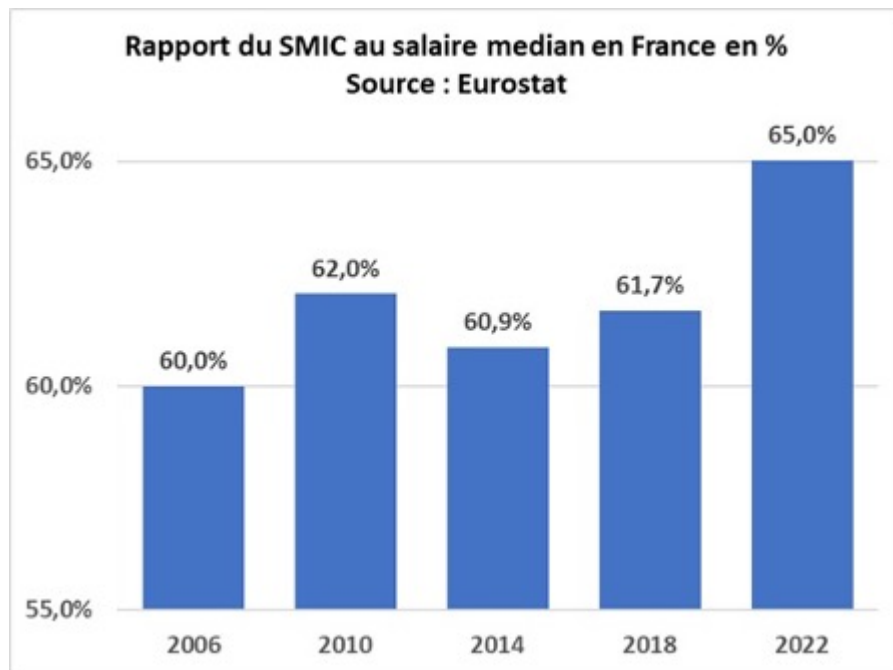
L'un des pays les plus smicardisés d'Europe

Notre pays est, en effet, derrière la Grèce et le Portugal, l'un des pays d'Europe où les salaires sont le plus concentrés dans le bas de l'échelle, selon les **données d'Eurostat** sur les structures des salaires. La France est un des pays de l'Union européenne (UE) où le salaire minimum est le plus proche du salaire médian (50% des salariés français touchent plus que ce salaire et 50% moins). La moitié des salariés français du privé ont en conséquence un salaire qui se situe entre un Smic et un Smic et demi, soit actuellement entre 1800 et 2700 euros bruts par mois.

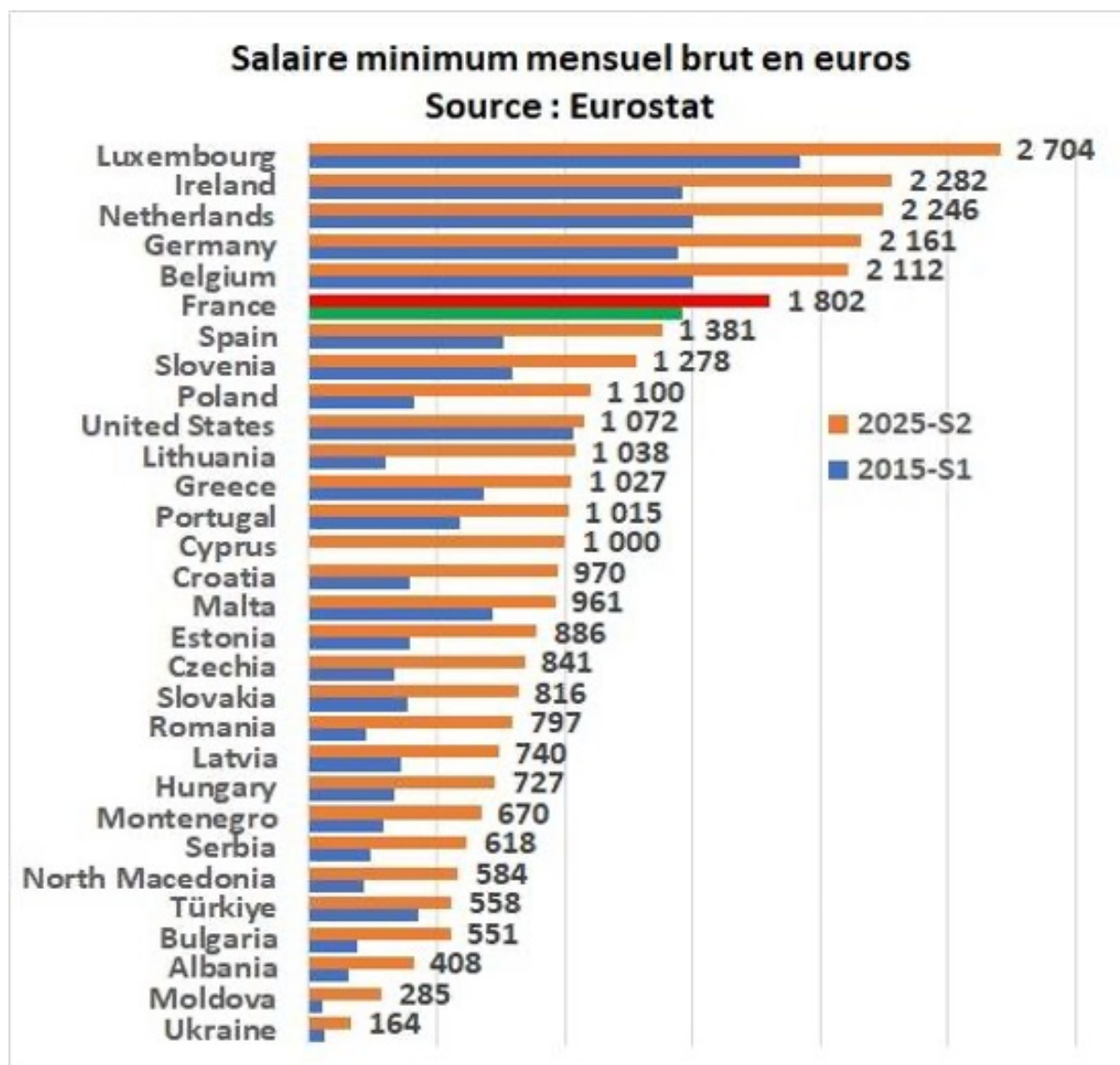


Cette smicardisation massive du salariat français s'est accélérée au cours des dix dernières années, bien que le Smic français ait été le salaire minimum qui a le moins augmenté en Europe sur la même période.





En 2015, le Smic français figurait en effet parmi les plus élevés en Europe et n'était véritablement dépassé que par le Smic du Luxembourg². Aujourd'hui, il se situe toujours très loin derrière celui du Luxembourg, mais aussi désormais loin derrière ceux de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Belgique ou encore de l'Allemagne.



Cette dynamique très spécifique est due en particulier à une politique publique suivie avec constance depuis 1990 par les gouvernements qui se sont succédé. Elle a consisté à exonérer toujours plus de cotisations sociales patronales les salaires situés à proximité du Smic.

Au départ de la protection sociale, dans l'immédiat après la Seconde Guerre mondiale, les cotisations sociales étaient « plafonnées » : on ne percevait plus de cotisations supplémentaires au-delà d'une certaine limite de salaire, ce qu'on appelait et qu'on appelle toujours le « plafond de la Sécurité sociale » (il se situe à 3925 euros mensuels actuellement³, soit 2,2 fois le Smic).

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

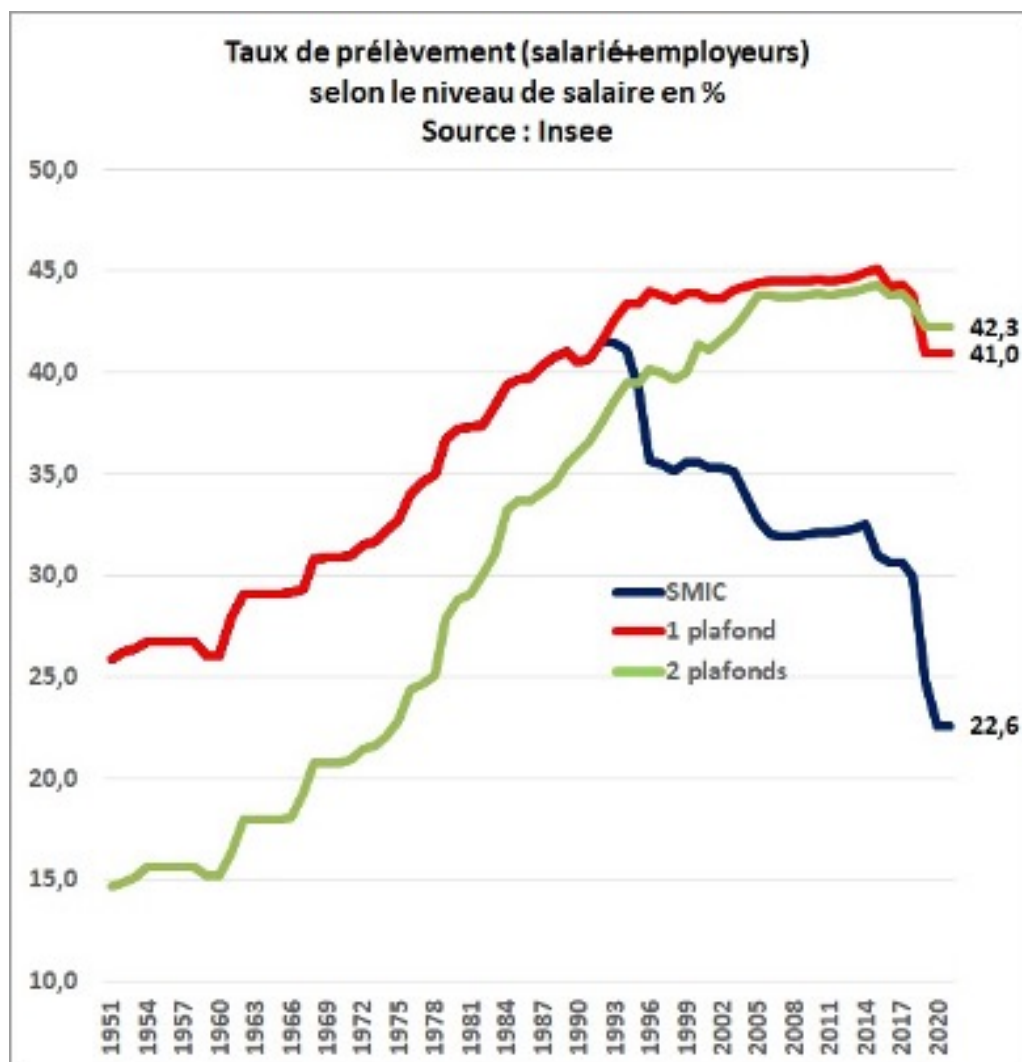
À l'origine, des cotisations plafonnées

De ce fait, dans les années 1950 et 1960, les cotisations sociales salariales et patronales perçues sur un salaire égal à deux fois le plafond de la Sécurité sociale étaient, en pourcentage du coût total du travail, quasiment deux fois moins élevées que celles perçues sur un salaire compris entre le Smic et le plafond de la Sécurité sociale⁴. Cette logique n'était pas absurde : le coût pour la collectivité de la maladie d'un cadre supérieur n'est pas très différent de celui d'un smicard.

Au cours des années 1970 et 1980, on a cependant progressivement déplafonné ces cotisations pour financer le développement de la protection sociale dans un contexte de ralentissement économique marqué. Cela a abouti à ce que, au tournant des années 1990, la proportionnalité était devenue quasi parfaite entre cotisations et salaires.

C'est à ce moment-là qu'on a commencé à faire l'inverse de ce qui était pratiqué à l'origine de la protection sociale en exonérant de cotisations sociales les salaires situés à proximité du Smic. Et cela a été fait pendant trente-cinq ans dans les grandes largeurs : on perçoit aujourd'hui deux fois moins de cotisations sociales (salariales et patronales) sur un salaire au Smic que sur un salaire correspondant au plafond de la Sécurité sociale (un peu plus que deux fois le Smic). Un ultime coup d'accélérateur a été mis sur ce plan par Emmanuel Macron en 2019-2020 au moment de la suppression du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et de son remplacement par des exonérations supplémentaires de cotisations sociales patronales.

Résultat : en 2025, avec un Smic à 1801,80 euros brut par mois, les entreprises paient 76 euros de cotisations sociales patronales, soit 4,2% du salaire brut. Pour un salaire de deux fois le Smic, soit 3603 euros par mois, l'entreprise devra acquitter en revanche 1283 euros de cotisations sociales patronales, soit 17 fois plus que pour un salarié au Smic, ce qui représente 36% du salaire brut.



Cette politique aboutit en pratique à rendre le système social et fiscal français de plus en plus progressif. Il y a lieu en effet de considérer les cotisations sociales, qu'elles soient dites patronales ou salariales, comme un prélèvement sur les revenus des personnes concernées dans la mesure où les prélèvements pour la protection sociale servent à financer des revenus différés en cas de maladie ou de chômage ou pour la retraite. Du fait des exonérations de cotisations sociales à proximité du Smic, notre système socio-fiscal est devenu en effet beaucoup plus progressif qu'on ne le dit généralement, notamment à gauche : ce sont en pratique aujourd'hui les cotisations et les impôts des cadres qui paient l'assurance maladie des smicards. Mais cette politique a eu parallèlement des effets sociaux, politiques et économiques très négatifs pour le pays.

Elle avait été menée au départ, au tournant des années 1990, dans l'optique de résorber le chômage de longue durée des personnes peu qualifiées qui avait pris beaucoup d'ampleur. Mais ce ne sont pas en réalité ces personnes-là qui ont occupé les très nombreux postes de smicards que cette politique a incité à créer dans l'économie française. Ce sont surtout des jeunes nettement plus

qualifiés que leurs parents qui ne trouvaient pas d'emplois correspondants à leurs diplômes.

Dans la file d'attente du chômage, les personnes non qualifiées sont et resteront toujours les derniers à retrouver un emploi. Tant que le plein emploi n'est pas atteint, la baisse du coût du travail n'est en effet quasiment d'aucune utilité pour résoudre ce problème : le seul moyen de réintégrer ces chômeurs de longue durée peu qualifiés sur le marché du travail consiste à les aider à se requalifier et à accompagner leur réinsertion professionnelle comme le font les entreprises d'insertion ou encore les **Territoires zéro chômeur de longue durée** (TZCLD). C'est certes coûteux, mais il n'y a pas d'autre solution.

Dans le même temps où les gouvernements de droite et de gauche menaient avec beaucoup de constance une politique de coût du travail visant à développer en priorité l'emploi à bas salaire, ils conduisaient aussi parallèlement une politique tout aussi constante visant à élever le niveau de qualification des jeunes en les poussant à faire davantage d'études. Ces politiques ont toutes deux très bien fonctionné, même si, du côté de l'éducation, les moyens budgétaires n'ont pas suivi pour assurer une éducation de qualité pour tous et toutes. Il y a juste un problème : ces deux politiques sont parfaitement contradictoires.

Cette contradiction a suscité une profonde frustration parmi les jeunes générations, liée à un fort sentiment de déclassement. Cela se traduit notamment aujourd'hui par un rejet massif dans la jeunesse des partis de la gauche ou de la droite de gouvernement responsables de ces politiques. Ceci les pousse soit à se réfugier dans l'abstention, soit à se tourner vers les partis qui veulent bousculer le « système », La France insoumise (LFI) ou le Rassemblement national (RN).

L'effet de « trappe à bas salaire »

Non seulement cette politique a beaucoup incité depuis trente-cinq ans les entreprises à créer surtout des emplois rémunérés au Smic, mais elle les a aussi dissuadées d'augmenter ensuite les salaires de ces smicards. En effet, quand on augmente le salaire d'un smicard de 10%, les cotisations sociales patronales sont multipliées par trois et le coût du travail pour son patron augmente lui de 18%. Dissuasif. C'est ce qu'on appelle l'effet de « trappe à bas salaires » : les salariés qui sont rémunérés au Smic sont souvent durablement bloqués à ce niveau de salaire.

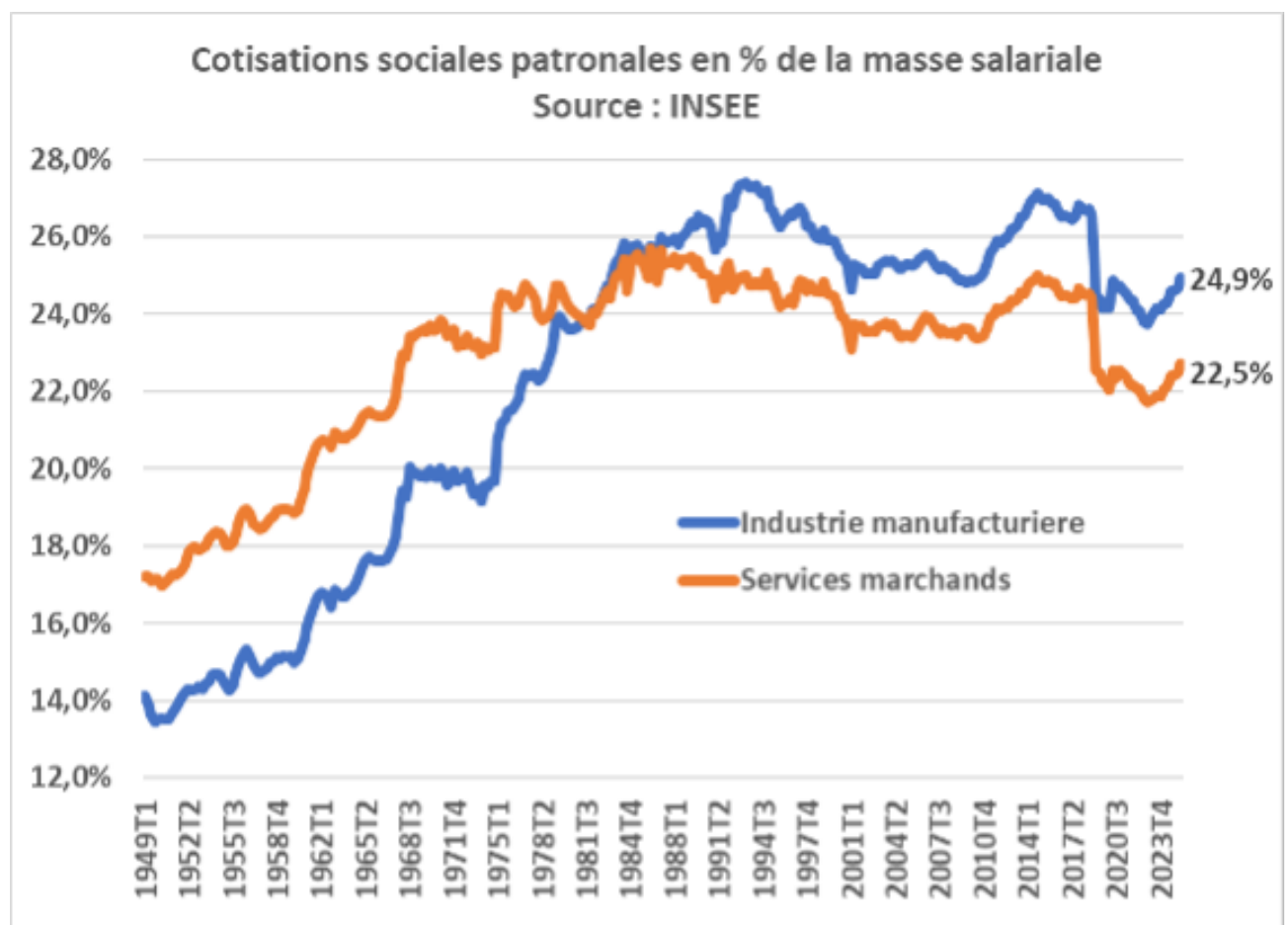
Cette politique a eu aussi des effets désastreux en matière de désindustrialisation. Comme les prestations sociales n'ont, heureusement, pas diminué autant que le volume des cotisations sociales perdues du fait des exonérations sur les salaires des smicards, il a fallu combler ce trou. Ce sont en pratique les cotisations et les impôts des ouvriers qualifiés, des techniciens et des

cadres qui ont compensé ces pertes (plus l'endettement public).

Quand l'industrie subventionne les services

Moyennant quoi, cette politique a consisté en pratique à faire en sorte que l'industrie (où les salaires excèdent le plus souvent le Smic), très soumise à la concurrence internationale, subventionne les services, largement protégés de cette concurrence, où se concentrent les emplois au Smic.

En pourcentage de leur masse salariale, les entreprises de l'industrie manufacturière paient aujourd'hui 11% de plus de cotisations sociales patronales en moyenne que les entreprises du secteur des services. Cette différence peut sembler limitée, mais elle suffit bien souvent à faire la différence entre une entreprise qui fait des profits et une autre qui perd de l'argent.



Cette politique, parfaitement inadaptée, incite donc à une insertion bas de gamme de la France dans la division internationale du travail. Elle a beaucoup contribué à la désindustrialisation,

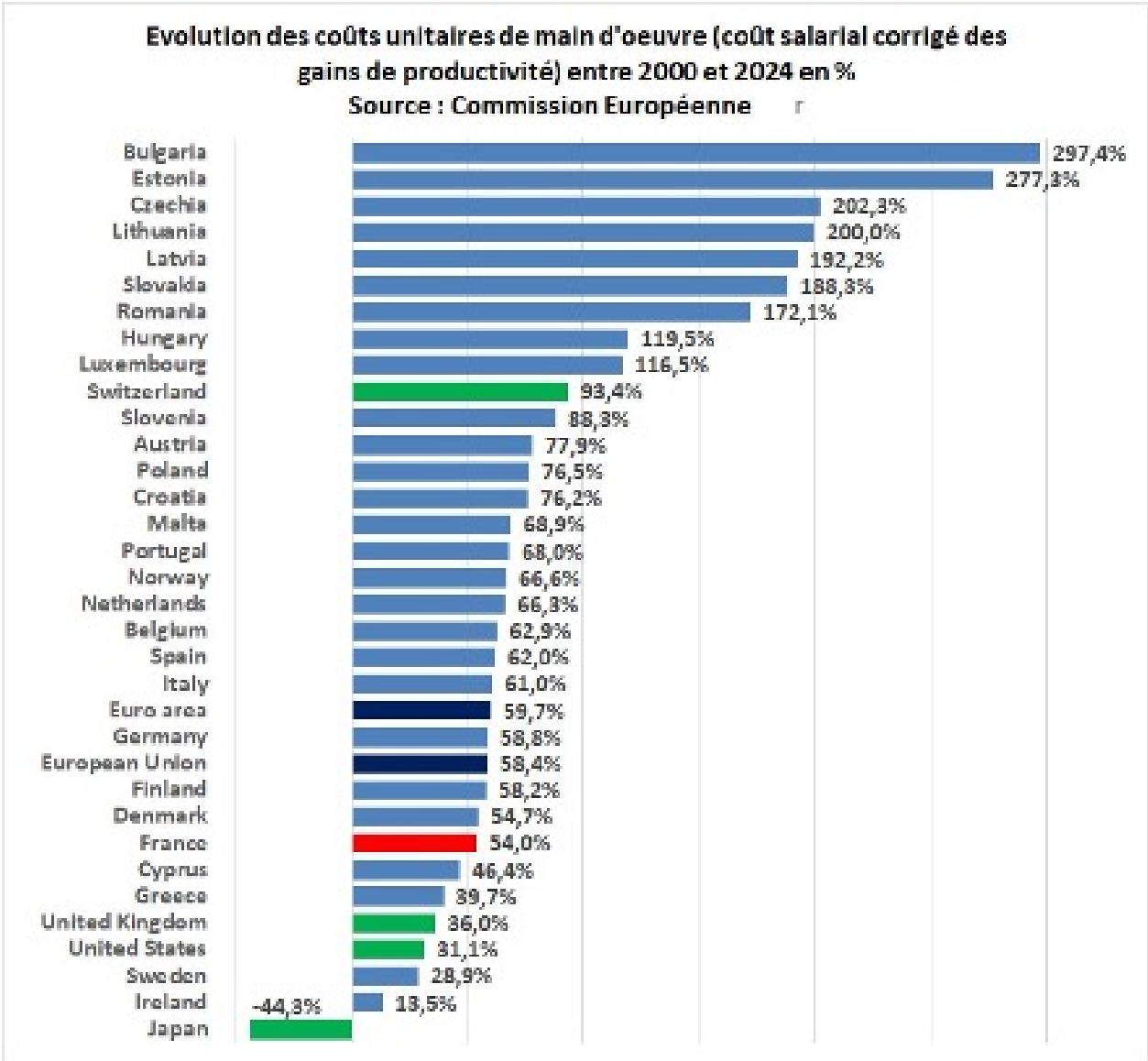
comme l'avait pointé en particulier Louis Gallois dans son rapport sur la compétitivité française publié en 2012⁵. Quelques aménagements ont bien été apportés suite à ce rapport, avec l'extension des cotisations sociales vers le haut de la hiérarchie salariale, mais ils sont restés très limités, tandis que la politique d'exonération de cotisations au niveau du Smic a été non seulement poursuivie, mais accélérée.

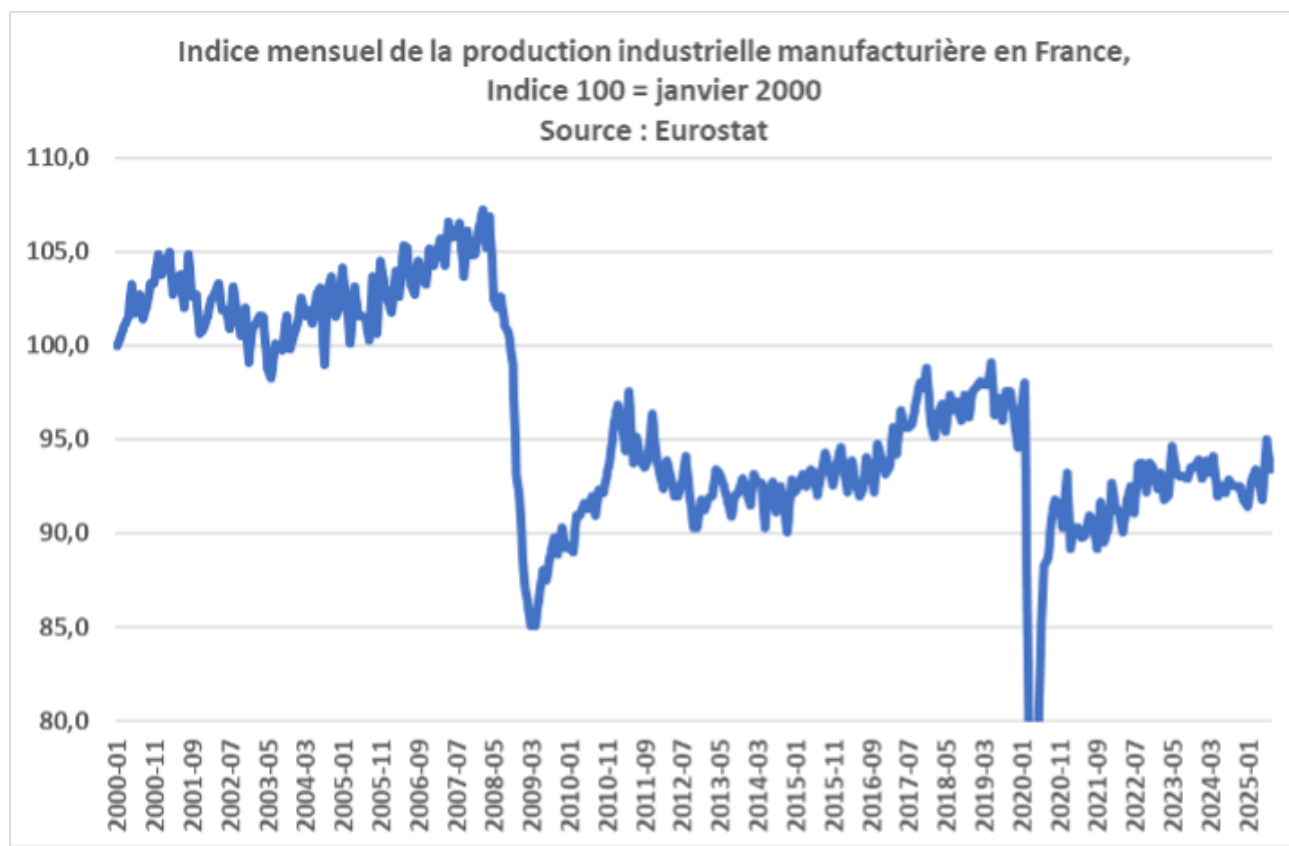
Cela s'explique par une raison assez simple en matière de sociologie politique : les emplois industriels sont concentrés géographiquement, peu d'élus dépendent donc de façon significative de leur expansion et du succès des entreprises industrielles qui, par ailleurs, créent souvent beaucoup d'externalités négatives localement comme de nombreux transports par camions, des fumées ou d'autres pollutions. À l'inverse, les activités de services sont présentes sur tout le territoire et chaque élu a de nombreux supermarchés, restaurants... dans sa circonscription. D'où une forte incitation à maintenir des politiques publiques favorables au secteur des services et défavorables à l'industrie, comme le sont les exonérations de cotisations sociales à proximité du Smic.

L'indicateur clé pour apprécier la compétitivité-coût d'une économie et son évolution, ce sont ce que les spécialistes appellent les « coûts unitaires de main-d'œuvre ». Cet indicateur combine la hausse des coûts salariaux, y compris les cotisations patronales, diminuée de l'augmentation de la productivité du travail. Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution dans le temps du coût du travail nécessaire pour produire un euro de richesse.

Grâce à la politique de modération sur le Smic combinée au développement des exonérations de cotisations sociales à proximité du salaire minimum, la France a été, avec la Grèce, un des pays de l'UE et de la zone euro où ces coûts unitaires ont le moins augmenté depuis vingt-cinq ans. Ils ont progressé chez nous moins qu'en Allemagne, en Italie ou en Espagne et moins que dans la moyenne de l'UE et de la zone euro.

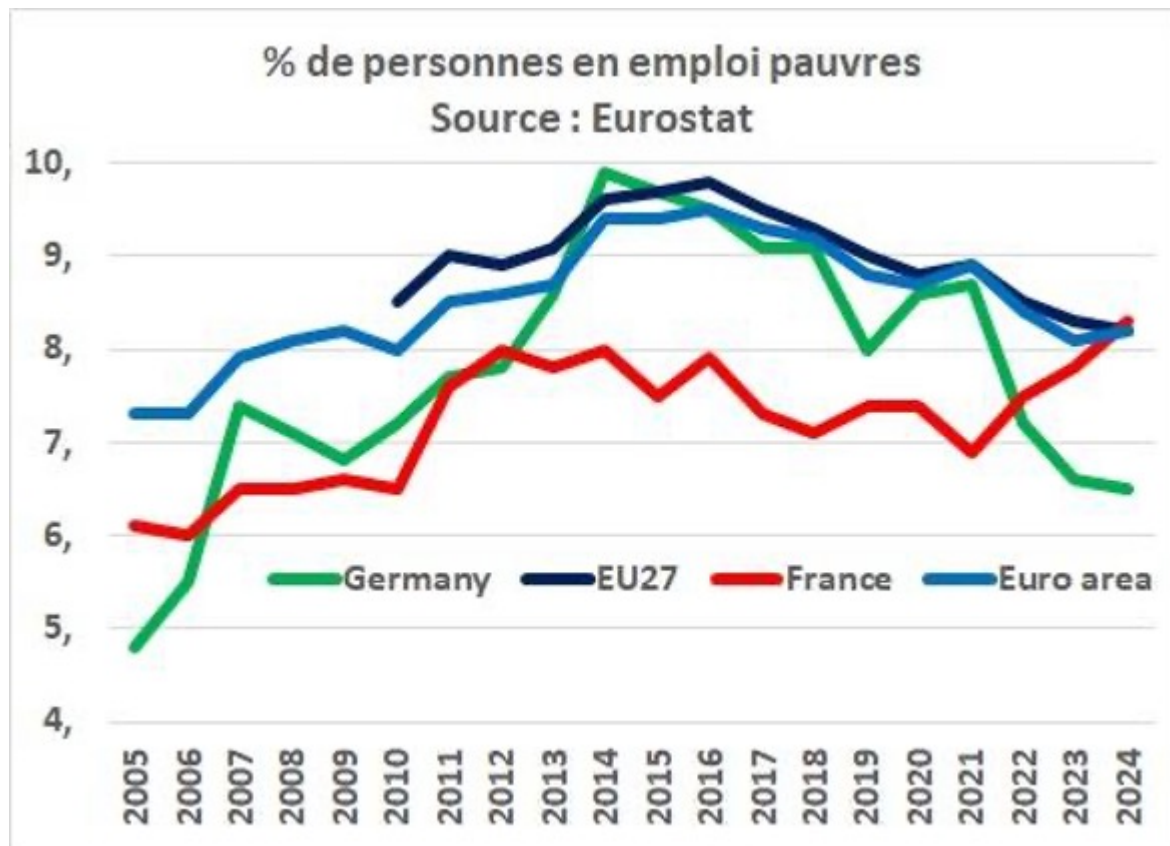
Pourtant, pour les raisons exposées précédemment, cela n'a eu absolument aucun effet positif pour l'économie française en matière de réindustrialisation ou d'innovation. Au contraire : cela a contribué à ancrer davantage notre pays dans un positionnement *low cost* au sein de la division internationale du travail. Notamment parce que ces pertes de cotisations ont exercé une forte pression à la baisse sur les budgets de l'éducation et de la recherche, de la santé, de l'environnement, de la justice... bref sur la production de tous les biens publics collectifs dont des entreprises ont absolument besoin pour être efficaces et profitables. Jamais aucune économie n'est réellement devenue compétitive en misant d'abord sur la baisse du coût du travail...





De plus en plus de travailleurs pauvres

Combinée au développement rapide des emplois « uberisés », de faux indépendants, favorisé par les politiques publiques toutes ces dernières années, avec notamment la croissance spectaculaire de l'« autoentrepreneuriat », cette « smicardisation » croissante du salariat a également abouti au fait que la France, qui comptait jusque-là moins de travailleurs pauvres que ses voisins européens, en compte désormais davantage que la moyenne de l'Union et de la zone euro. Et en particulier nettement plus qu'en Allemagne où, depuis qu'un salaire minimum a été mis en place en 2015, le phénomène a beaucoup reculé.



Du fait notamment de la smicardisation du salariat résultant des exonérations de cotisations sociales, la société française est aussi en réalité une des plus inégalitaires avant redistribution, parmi les pays développés : juste derrière les États-Unis et le Royaume-Uni, selon les chiffres de l'OCDE, comme [le rappelait récemment l'Observatoire des inégalités](#). L'ampleur des dépenses publiques françaises permet certes de ramener ces inégalités dans la moyenne des pays riches après redistribution, mais il ne fait guère de doute qu'il serait préférable d'avoir une distribution primaire des revenus plus égalitaire plutôt que de devoir redistribuer des masses très importantes d'argent pour les corriger après coup avec toutes les difficultés politiques que cela engendre.

Indicateur d'inégalités de revenus après redistribution

Unité : indice de Gini

Belgique	0,248
Pologne	0,261
Danemark	0,208
Finlande	0,273
Hongrie	0,278
Autriche	0,281
Norvège	0,285
Suède	0,286
Irlande	0,291
Canada	0,292
Pays-Bas	0,295
France	0,298
Allemagne	0,303
Grèce	0,312
Portugal	0,313
Roumanie	0,317
Australie	0,318*
Suisse	0,320*
Espagne	0,320
Corée du Sud	0,329
Italie	0,330
Japon	0,338
Royaume-Uni	0,354
États-Unis	0,375

Revenus après impôts et prestations sociales.

Lecture : en Belgique, l'indice de Gini des inégalités de revenus est de 0,248.

Source : OCDE - Données 2021 - © Observatoire des inégalités

Indicateur d'inégalités de revenus avant redistribution	
Unité : Indice de Gini	
Hongrie	0,339
Suisse	0,353
Corée du Sud	0,355
Suède	0,372
Pologne	0,380
Norvège	0,387
Canada	0,392
Pays-Bas	0,393
Japon	0,397
Belgique	0,400
Australie	0,403
Allemagne	0,404
Espagne	0,414
Autriche	0,415
Finlande	0,420
Italie	0,423
Portugal	0,434
Grèce	0,437
Irlande	0,437
France	0,438
Royaume-Uni	0,462
États-Unis	0,472

Revenus avant impôts et prestations sociales pour les personnes de 15 à 64 ans.
Lecture : en Grèce, l'indice de Gini des inégalités de revenus est de 0,437 avant redistribution.
Source : OCDE – Données 2022 – © Observatoire des inégalités

Cette politique est donc une des causes principales de nos problèmes actuels, tant sur le plan social et politique que sur le plan économique. Il y a urgence à en changer en réintroduisant des cotisations patronales au niveau du Smic. La droite et l'extrême droite restent cependant très attachées à ces exonérations et ne veulent pas en démordre. Mais même le Parti socialiste (PS) et les Écologistes, dans les projets de budget qu'ils viennent de présenter, non seulement ne proposent pas de revenir sur cette politique mais veulent encore l'aggraver en supprimant ces exonérations au-delà de deux fois le Smic. Cela aurait pour résultat d'accroître encore l'effet de « trappe à bas salaires ». Un contresens total.

1. Salaire minimum interprofessionnel de croissance.
2. *Minimum wage statistics*, Eurostat, 1^{er} juillet 2025.
3. *Le plafond de la Sécurité sociale*, Ameli, 25 février 2025.
4. *Séries longues sur les salaires dans le secteur privé*, Insee, 29 novembre 2022.
5. Louis Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, rapport au Premier ministre, 5 novembre 2012.